



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015

À une séance ordinaire tenue le 6 juillet 2015, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2 - Absent

La directrice générale atteste que plus de 12 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du règlement n° 751-2015
- b. Avis de motion – règlement n° 753-2015
- c. Adoption du 1^{er} projet de règlement n° 753-2015
- d. Avis de motion – règlement n° 754-2015
- e. Adoption du 1^{er} projet de règlement n° 754-2015
- f. Adoption du projet de règlement n° 755-2015
- g. Avis de motion – règlement n° 756-2015
- h. Adoption du projet de règlement n° 757-2015
- i. Adoption du 1^{er} projet de règlement n° 758-2015
- j. 66, rue Principale – PIIA patrimoine
- k. 44, rue Chainé – PIIA patrimoine et dérogation mineure
- l. 420, Route 273 – PIIA affichage
- m. 51, rue du Parc – PIIA affichage
- n. 584, rang Bois Franc – dérogation mineure
- o. 29, rue du Collège – PIIA patrimoine

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Autorisation de passage à Défi-Vélo Familiprix 2015
- b. Autorisation pour la Randonnée Lotbinière à vélo à circuler sur notre territoire

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. ...

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Réaménagement de la Route 273
- b. Adoption du règlement n° 748-2015 modifiant le règlement sur la circulation



- c. Octroi du contrat pour la vidange des boues aux bassins d'épuration
- d. Octroi de contrat pour l'aménagement de la piste multifonctionnelle

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Aide financière pour l'Oasis de Lotbinière pour la construction de la nouvelle maison
- b. Correction de l'annexe de la résolution no 16568-06-2015 annulant plusieurs soldes résiduaire

12. ADMINISTRATION

- a. Attribution d'un nom de rue
- b. Cession de lots – rang Bois Franc
- c. Octroi du contrat pour la lecture des compteurs d'eau (3 ans)
- d. Octroi du contrat pour l'achat de clôtures
- e. Inscription au tournoi de golf des gens d'affaires de Lotbinière

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Renouvellement de la convention collective 2015 à 2019

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16579-07-2015
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2015 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16580-07-2015
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Juin

Bernard Ouellet	2 497.70 \$
Léopold Rousseau	908.24 \$
Jean-Pierre Lamontagne	908.24 \$
Jonathan Moreau	908.24 \$
André Sévigny	908.24 \$
Julie Rousseau	908.24 \$
Alexandre D'Amour	908.24 \$
Martine Couture	6 123.12 \$
Cathy Bergeron	5 158.05 \$
Martin Miller	2 766.00 \$
Renault Lepage	3 511.30 \$
Dany Lamontagne	4 673.75 \$
Membres du conseil et cadres :	30 179.36 \$
Employés voirie et bureau :	54 791.12 \$
Service de sécurité incendie :	14 247.01 \$
Bibliothèque et brigadières :	4 740.00 \$
Personnel de la SAAQ :	8 277.57 \$
Terrain de jeux et soccer :	8 382.37 \$
Total des salaires bruts payés pour juin 2015 :	120 617.43 \$



Comptes payés - Juin

OMH	10 % du déficit	2 710.00 \$
OMH (Corporation des aînés)	10 % du déficit	1 603.00 \$
Camping des Pierres à feu	Aide financière entretien de rues	800.00 \$
Postes Canada	Journée porte ouverte du Centre multifonctionnel	531.62 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation de mai	739.20 \$
Gaz Métropolitain	Gaz - caserne	101.23 \$
Produits Suncor (Superpass)	Essence et diesel	5 941.12 \$
Desjardins	Part employeur REER collectif	387.32 \$
Télus	Téléphones et internet	1 847.77 \$
Hydro-Québec	Branchement	1 324.51 \$
Réjean Laroche	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Les Constructions G.S. inc.	Remb. dépôt certificat localisation	400.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	5 902.64 \$
Financière Banque Nationale inc.	Intérêts 15 juin égout Terry-Fox et puits Bois-Joly	7 595.80 \$
Postes Canada	Apollinairois - commerces	30.27 \$
Les Habitations Bô-Model Itée	Remb. dépôt certificat localisation	400.00 \$
Bell Mobilité inc.	Cellulaires	833.98 \$
Construction Laroche SE inc.	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Jacinthe Diamond	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Immeubles Turcotte & Labrecque	Remb. dépôt certificat localisation	400.00 \$
9229-4016 Québec inc.	Remb. dépôt certificat localisation	400.00 \$
Groupe Négotel	Téléphones 22-06 au 21-07	476.42 \$
CARRA	Cotisation de juin	1 261.28 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation de juin	754.06 \$
Télus	Téléphone et internet	981.17 \$
Hydro-Québec	Électricité	1 771.13 \$
Interfas	Cotisation ass. collective - juin	7 969.43 \$
Info Page	Téléavertisseurs	207.76 \$
Maison des Jeunes	Subvention mai	1 157.73 \$

Total des comptes payés pour le mois de juin 2015 : 47 127.44 \$

Comptes à Payer - Juin

Alimentation Beausnesne	Nourriture pour chat et eau	32.01 \$
Magazine Animal	Revue pour bibliothèque	26.33 \$
Aqua Zach inc.	Pièces aqueduc	358.16 \$
Aréo-Feu	Pièce - service des incendies	642.43 \$
Atelier Genytech	Inspection véhicule lourd, entretien et pièces	1 184.37 \$
Aubert & Marois Itée	Cloche de béton	448.40 \$
Autobus Auger inc.	Transport pour sorties terrain de jeux	494.39 \$
Virginie Barbin	Arbitre soccer	33.00 \$
Étienne Beauchamp	Arbitre soccer	42.40 \$
Joannie Beauchamp	Arbitre soccer	42.40 \$
Rebecca Beauchamp	Arbitre soccer	21.00 \$
Emmanuel Beaudoin	Arbitre soccer	85.20 \$
Éloïse Beaupré	Arbitre soccer	15.00 \$
Mathieu Beaupré	Arbitre soccer	125.00 \$
Johannie Bergeron	Remb. achat pour Terrain de jeux	626.88 \$
Angela Aubin Bergeron	Remb. frais de déplacement	118.58 \$
Béton Laurier inc.	Heures de machinerie et transport	201.75 \$
Biolab	Analyses d'eau	146.02 \$
Marco Boivin	Cours RCR terrain de jeux	341.48 \$
Boulons et Écrous A.M. inc.	Pièces pour débroussailleuse	25.92 \$
Bouthillette Parizeau	Honoraires services d'ingénierie	14 429.36 \$
Brassardburo	Cartouches d'encre et papeterie	650.00 \$
Buro plus	Articles de bureau	101.72 \$
Camions Masse	Remb. bris d'aqueduc	305.00 \$

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Cam-Trac Bernières	Pièce tracteur	43.37 \$
Canac	Tabourets, ponceuse et rubans à mesurer	193.49 \$
Carquest	Pièces	421.96 \$
Laurent Cayer	Remb. bottes de travail	212.68 \$
CGER	Location camion - mai	7 731.88 \$
C.E.R. Turmel enr.	Pièces	632.73 \$
Chemtrade	Traitement étangs	3 689.32 \$
Commerçants de la Chaudière	Transport (Dicom)	41.53 \$
Conciergerie Rive sud	Ménage Centre multifonctionnel	1 573.42 \$
Construction B.M.L.	Pierre concassée	5 728.80 \$
Construction S.R.B.	Sciage de bordure de béton	1 233.66 \$
Se@o Constructo	Appels d'offres	14.02 \$
Coop Seigneurie	Semence gazon et chaux	234.02 \$
Coop Unicoop	Pièces pour balai 3 points	191.68 \$
Côté Fleury	Pièces	48.23 \$
Carolane Couture	Arbitre soccer	111.00 \$
Martine Couture	Remb. frais de congrès	105.12 \$
Marcel Croteau	Ménage Hôtel de Ville et Francoeur	829.83 \$
Danovar inc.	Reconditionner pompe, colonnes et moteur	11 744.70 \$
Désaulniers, Gélinas, Lanouette	Services professionnels comptables	28 370.08 \$
Myriam Desrochers	Arbitre soccer	75.00 \$
Rémi Desrochers	Arbitre soccer	124.00 \$
G. Doyon cuisine inc.	2 réfrigérateurs à bière	5 514.43 \$
Mayssa Duvel	Arbitre soccer	21.00 \$
Ébénisterie Bruno Charest inc.	Meuble pour retour de livres	1 023.28 \$
École nationale des pompiers	Examen et autres - service incendie	1 722.99 \$
Émilie Rondeau	Intégration des arts à l'architecture	32 109.02 \$
Entreprises GNP inc.	Travaux traitement des eaux usées	136 579.91 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Tonnes métriques d'enrobé bitumineux	797.79 \$
Entreprises Robert Demers inc.	Travaux de peinture centre multi.	5 822.17 \$
Envirotonte	Tonte des espaces verts	7 049.66 \$
Bureau Plus	Ameublement centre multifonctionnel	3 813.18 \$
ESSOR	Prolongation assurance chantier	1 328.71 \$
Eugène Allard	Savon mousse	330.10 \$
Excavations Tourigny inc.	Travaux raccordement d'aqueduc	1 543.88 \$
Exova	Analyses d'eau	537.97 \$
Fabricart Ébénisterie	Centre multifonctionnel	2 268.22 \$
FCABQ	Frais de transport du matériel	11.20 \$
Fertibeauce	Pro-terre et vaporisation	318.46 \$
Fleuriste St-Agapit	Fleurs pour Louise Jobidon	50.00 \$
Fonds d'info. sur le territoire	Avis de mutation	168.00 \$
Fortin Sécurité Médic inc.	Trousses de secours terrain de jeux	166.31 \$
Allison Gagné	Remb. frais de déplacement terrain de jeux	32.85 \$
Esther Garneau	Remb. frais de déplacement terrain de jeux	60.75 \$
Garage Germain Rousseau & fils	Réparation pneu pépîne	22.96 \$
GSP et associés inc.	Honoraires professionnels	3 456.73 \$
GéniArp	Piquetage piste multifonctionnelle	2 299.50 \$
Gicleurs Québécois inc.	Centre multifonctionnel	1 241.73 \$
Jérémy Gosselin	Arbitre soccer	123.00 \$
Groupe Archambault inc.	Livres pour bibliothèque	141.29 \$
Gabriel Hamel	Remboursement soccer	125.00 \$
Impressionne moi	Moniteur caserne et ordinateur centre multi.	1 912.11 \$
Industries Trans-Canada inc.	Chaises et tables	29 424.40 \$
Jacques Fortier Ornamental enr.	Fabriquer couvert	378.37 \$
Josée Proulx	Cours d'anglais	1 800.00 \$
Laboratoire de canalisations sout.	Nettoyage de conduites d'égout et inspection	2 745.03 \$
Françoise Lachance	Corvée société d'horticulture	34.93 \$
Antoine Daniel Laflamme	Arbitre soccer	157.00 \$
Dany Lamontagne	Remb. achat d'ampoules pour le Centre	128.70 \$
Yann Lemieux	Dessin sur chandails du terrain de jeux	130.00 \$

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



L. Delisle inc.	Heures de machinerie pour divers travaux	10 913.58 \$
Lettrage Rémi Gagné	Flèches vertes	57.49 \$
Lévio Transport inc.	Retour location de la roulotte	500.14 \$
Librairie Renaud-Bray	Livres pour bibliothèque	62.89 \$
Linde Canada	Acétylène, oxygène, argoshield	53.01 \$
Location Sauvageau	Location nacelle	261.80 \$
Lumco	Tubes DEL	1 425.67 \$
MAB Profil	Banquettes et tables	22 116.66 \$
Marché Veilleux	Divers pour réunion et porte ouverte	113.61 \$
Marquage et Traçage du Qc	Lignes simples	7 359.33 \$
Christian Martineau	Arbitre soccer	166.00 \$
Jacques Martineau	Remb. bottes de travail	229.88 \$
Médias Transcontinental	Apollinairois (2 mois)	340.44 \$
Mercier Expert inc.	Entretien et réparation d'équipement	381.72 \$
Moi & cie	Renouvellement revue pour bibliothèque	25.18 \$
MRC de Lotbinière	Inscription méchoui et quote-part	81 491.79 \$
Municipalité de Laurier-Station	Ajustement et quote-part juillet	5 638.78 \$
Municipalité de St-Agapit	Entraide incendie	1 974.35 \$
National Vaccum	Pomper station de pompage	413.91 \$
Nordik Sports	Pièces pour scie à béton	106.70 \$
Normand Côté entrepreneur élec.	Travaux d'électricité	1 915.59 \$
Suzane O'Neill	Représentation spectacle à bibliothèque	517.39 \$
PARKA	Centre multifonctionnel	22 385.63 \$
Paysagiste 2000 inc.	Heures de machinerie divers travaux	29 520.98 \$
Richer Boulet inc.	Paillis de bois et tourbe	18 714.60 \$
Pépinière Moraldo inc.	Pivoines	324.05 \$
Performance C2	Saison d'été 2015 et surveillance du centre	11 326.05 \$
Pierre Boily électrique inc.	Centre multifonctionnel	18 583.02 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	1 563.37 \$
Plasticon Canada inc.	Jauge de niveau et pièces	689.57 \$
Atlantis Pompe Ste-Foy	Pièces pour machinerie	13.66 \$
Posimage	Signalisation	14 972.04 \$
Produits industriels Jean-Paul Côté	Hypochlorite et contenants	266.74 \$
Produits Capital	Produits d'entretien et batterie	733.43 \$
Protection incendie PC inc.	Appel de service, air pack et main d'œuvre	1 117.96 \$
Provan	Purgeur d'air et pièces	304.29 \$
Québec Multiplants	Horticulture	876.80 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	1 256.07 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Centre multifonctionnel	230.89 \$
RBR Construction inc.	Centre multifonctionnel	10 315.77 \$
Réal Huot inc.	Pièces d'aqueduc	1 237.20 \$
Regulvar	Centre multifonctionnel	2 204.07 \$
Réseau Biblio	Codes à barres et rouleau de papier	196.13 \$
Réso Tel	Vérifier ascenseur au Centre multi.	155.22 \$
R.M. Leduc & cie inc.	papeterie bibliothèque	407.60 \$
Ronam construction inc.	Centre multifonctionnel	730.56 \$
Sani Bleu	Location toilette	193.16 \$
Sectek	Caméras extérieures et licences	3 676.12 \$
Sélection du Reader's Digest	Renouvellement revue pour bibliothèque	28.15 \$
Serres Deblois inc.	Jardinières	1 839.60 \$
Services Technologiques A.C.	Entretien annuel	210.35 \$
Shalwin inc.	Centre multifonctionnel	957.96 \$
Sinto inc.	Pièce	55.19 \$
SM CTC Contrôle Technique	Surveillance des travaux de toiture	5 391.60 \$
Société d'ass. générale Northbridge	Franchise dossier René Belley	2 500.00 \$
Solinov	Échantillonnage des boues d'étangs	3 435.45 \$
Solu Tech	Déglacer un ponceau	229.95 \$
Sonic Propane	Location réservoir	55.19 \$
Soudure GR enr.	Réparer bassin pompier	66.69 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Stéphane Beaudoin, Sophie Charland	Transport de niveleuse	862.31 \$
Stinson Équipements	Anti-adhérent	411.61 \$
Talbot Équipement Itée	Boyau & pièces	72.53 \$
Télé-Alarme Plus	Centre multifonctionnel	303.53 \$
Télé-Alarme T.S.	Télesurveillance Francoeur et bibliothèque	633.00 \$
Télécoms U2B	Cellulaires	402.01 \$
Toitures 4 saisons inc.	Travaux toiture	51 970.67 \$
Toitures Aubé inc.	Centre multifonctionnel	25 869.37 \$
Toshiba	Papier bannière, agrafe et photocopieur	678.98 \$
Traitement d'eau Nord Sud inc.	Vérifier adoucisseur réservoir des Lilas	93.64 \$
Martin Tremblay	Spectacle pour enfants du Terrain de Jeux	500.00 \$
U.R.L.S. Chaudière-Appalaches	Formation loisirs	1 196.75 \$
U.S.D. inc.	Bacs bleus	4 062.65 \$
Veolia	Produits chimiques	608.66 \$
Ville de Lévis	Intervention incendie d'un véhicule	550.01 \$
Voltec	Entretien du réseau d'éclairage mai et juin	1 603.92 \$
Wolseley	Branchement Dec Hockey, valve, abreuvoir	201.73 \$
Wurth Canada	Outillage et colle	726.03 \$
Xérox Canada Itée	Photocopieur et résiliation (sera remboursée)	5 792.67 \$
Xylem	Réparer aérateur	3 377.39 \$

Total des comptes à payer pour le mois de juin 2015 : 721 986.43 \$

16581-07-2015
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 751-2015

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage n° 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement no 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification réglementaire pour permettre la construction d'habitations bifamiliales jumelées sur certains terrains de la rue Sévigny;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 27 mai 2015;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 1^{er} juin 2015 par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 751-2015 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

16582-07-2015
point no 7b

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 753-2015

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage n° 590-2007 et ses amendements, afin de créer des dispositions particulières applicables aux ensembles immobiliers résidentiels dans la zone 110R (place des Pins).



16583-07-2015
point no 7c

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT N^O 753-2015

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE les normes de zonage applicables à la zone 110R ne reflètent pas l'occupation des lieux;

ATTENDU QU'il est pertinent de procéder à un certain assouplissement, notamment des normes d'implantation, pour rendre possible l'exécution de travaux qui amélioreront l'aménagement d'ensemble;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le n^o 753-2015 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

16584-07-2015
point no 7d

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N^O 754-2015

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage n^o 590-2007 et ses amendements, afin de créer des dispositions particulières applicables aux zones 111R et 112R, contiguës à la zone 110R (place des Pins).

16585-07-2015
point no 7e

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT N^O 754-2015

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE suite à l'adoption du règlement modifiant le règlement de zonage n^o 590-2007 afin de créer des dispositions particulières applicables aux ensembles immobiliers résidentiels dans la zone 110R (place des Pins), les règles applicables aux zones 111R et 112R, qui sont contiguës à la zone 110R, doivent être adaptées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le n^o 754-2015 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

16586-07-2015
point no 7f

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N^O 755-2015

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;



ATTENDU QUE suite à l'adoption du 1^{er} projet de règlement n° 753-2015 créant des dispositions particulières applicables aux ensembles immobiliers résidentiels dans la zone 110R (place des Pins), un déplacement de bâtiment principal sera possible dans l'ensemble résidentiel de place des Pins;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet de règlement portant le n° 755-2015 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

16587-07-2015
point no 7g

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 756-2015

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme n° 593-2007 et ses amendements afin de modifier la définition d'ensemble immobilier et de rendre obligatoire la signature, par un arpenteur-géomètre, de tout plan d'implantation exigé dans le cadre de l'agrandissement au sol d'un bâtiment principal.

16588-07-2015
point no 7h

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 757-2015

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE la règle relative à l'obligation de produire un PIIA pour des travaux dans la zone 110R (place des Pins) doit être supprimée, due notamment au caractère particulier de l'occupation actuelle du site;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet de règlement portant le n° 757-2015 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

16589-07-2015
point no 7i

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT N° 758-2015

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QU'il est pertinent de rendre conforme un immeuble à logements de la rue des Pétunias;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;



ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le n° 758-2015 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

16590-07-2015
point no 7j

66, RUE PRINCIPALE – PIIA PATRIMOINE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 383 390 du cadastre du Québec, situé au 66, rue Principale dans la zone 159C;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis n° 2015-219 afin de construire un garage détaché et un abri d'auto attenant dans la cour arrière de la propriété;

ATTENDU QUE le demandeur a suggéré que le revêtement extérieur soit en canexel jaune ou en maibec également de couleur jaune afin de s'agencer à la résidence et le recouvrement de la toiture en bardeau d'asphalte noir;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale n° 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande de permis avec le choix du revêtement extérieur de maibec comme la résidence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient accordés comme demandés dans la demande de permis n° 2015-219.

Que le revêtement extérieur choisi soit le même que la résidence, en maibec.

Adopté à l'unanimité

16591-07-2015
point no 7k

44, RUE CHAÎNÉ – PIIA PATRIMOINE ET DÉROGATION MINEURE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 384 772 du cadastre du Québec, situé au 44, rue Chainé dans la zone 145R;

ATTENDU QUE le demandeur a fait les demandes de permis n°s 2015-162 et 2015-161 afin d'agrandir le patio arrière, d'y installer une nouvelle rampe et ajouter un toit;

ATTENDU QUE les demandes comprennent également l'installation d'une clôture de bois sur une partie de la ligne latérale droite et sur la ligne arrière;

ATTENDU QUE la clôture de bois aura une hauteur de 1.8 m (6 pieds) sur une partie des lignes latérales et arrière et que l'autre partie, d'environ 35' de longueur, aura une hauteur de 2.74 m (9 pieds) correspondant à l'espace occupé par le bâtiment principal du commerce derrière la propriété;

ATTENDU QUE la norme du règlement de zonage n° 590-2007 pour la hauteur d'une clôture située dans les cours arrière et latérales d'un usage résidentiel est de 2 m;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure n° 2015-037 afin d'autoriser une partie de la clôture à 2.74 m de hauteur sur une longueur approximative de 35';



ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 16 juin 2015;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures n° 595-2007, du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale n° 594-2007 et du règlement de zonage n° 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation des demandes de permis et de la demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure n° 2015-037 soit autorisée comme demandé.

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis n° 2015-162 et 2015-161.

Adopté à l'unanimité

16592-07-2015
point no 7l

420, ROUTE 273 – PIIA AFFICHAGE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 384 793 du cadastre du Québec, situé au 420, Route 273 dans la zone 146C;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une modification à la demande de certificat d'autorisation n° 2015-133 afin d'installer deux nouvelles enseignes murales sur le bâtiment principal, soit une sur la façade principale et une deuxième sur la façade latérale droite. Les deux enseignes seront visibles de la Route 273;

ATTENDU QUE le demandeur a également présenté une nouvelle version pour son affichage de forme ovale plutôt que la version rectangulaire originale;

ATTENDU QU'une résolution n° 16553-06-2015 a été adoptée par le conseil municipal le 1^{er} juin 2015, autorisant l'installation d'une nouvelle enseigne murale sur le bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA n° 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette modification de la demande de certificat d'autorisation en précisant que la version de l'enseigne de forme rectangulaire soit retenue;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'il soit autorisé l'installation de deux enseignes.

Adopté à l'unanimité

16593-07-2015
point no 7m

51, RUE DU PARC – PIIA AFFICHAGE

ATTENDU QUE le demandeur est le locataire du lot 3 383 188 du cadastre du Québec, situé au 51, rue du Parc dans la zone 192I;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de certificat d'autorisation n° 2015-227 afin d'installer une nouvelle enseigne murale sur la façade du bâtiment principal donnant sur l'aire de stationnement comportant une entrée piétonnière à la clientèle;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA n° 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de certificat d'autorisation conditionnellement à ce que l'enseigne murale soit située dans le haut au centre de la façade et de relocaliser l'affiche « à louer » au-dessus de la porte de garage sur cette même façade;



IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de certificat d'autorisation n° 2015-227, conditionnellement à ce que l'enseigne murale soit située dans le haut au centre de la façade et de relocaliser l'affiche « à louer » au-dessus de la porte de garage sur cette même façade.

Adopté à l'unanimité

16594-07-2015
point no 7n

584, RANG BOIS FRANC – DÉROGATION MINEURE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 383 743 du cadastre du Québec, situé au 584, rang Bois Franc dans la zone 2A;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis n° 2015-237 afin d'agrandir le bâtiment principal dans le but d'ajouter un logement d'appoint;

ATTENDU QUE la superficie prévue pour le logement d'appoint est de 167.08 m² qui correspondent à 43.82 % de la superficie du logement principal;

ATTENDU QUE la norme du règlement de zonage n° 590-2007 concernant la superficie d'un logement d'appoint est fixée à 60 % de la superficie totale de plancher du logement principal, sans jamais excéder 100 m²;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure n° 2015-036 afin d'autoriser le logement d'appoint d'une superficie de 167.08 m²;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 16 juin 2015;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures n° 595-2007 et du règlement de zonage n° 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure n° 2015-036 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

16595-07-2015
point no 7o

29, RUE DU COLLÈGE – PIIA PATRIMOINE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 383 413 du cadastre du Québec, situé au 29, rue du Collège dans la zone 152R;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de certificat d'autorisation n° 2015-225 afin d'installer une clôture de bois de 4 ou 5 pieds de hauteur sur une partie de la ligne latérale droite d'une longueur approximative de 24 pieds;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale n° 594-2007, en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de certificat d'autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que les travaux soient accordés comme demandés dans la demande de certificat d'autorisation n° 2015-225.

Adopté à l'unanimité

16596-07-2015
point no 8a

AUTORISATION DE PASSAGE À DÉFI-VÉLO FAMILIPRIX 2015

ATTENDU QUE pour la 9^e année consécutive, un rassemblement de pharmaciens affiliés à la bannière Familiprix organise le Défi-Vélo au profit d'Opération Enfant Soleil le vendredi 21 août prochain;

ATTENDU QUE cet événement a pour objectif d'amasser des fonds qui seront versés à la fondation;

ATTENDU QUE cette année, le peloton sera constitué d'environ 60 cyclistes et sera escorté par deux voitures balisées en tête et queue de file;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités autorisant l'activité sur leur territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser Défi-Vélo Familiprix 2015 à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire, le vendredi 21 août prochain.

Adopté à l'unanimité

16597-07-2015
point no 8b

AUTORISATION POUR LA RANDONNÉE LOTBINIÈRE À VÉLO À CIRCULER SUR NOTRE TERRITOIRE

ATTENDU QUE l'édition 2014 de la Randonnée Lotbinière à vélo fut un succès rassemblant près de 450 cyclistes et environ 80 bénévoles;

ATTENDU QU'une vingtaine d'organismes et commanditaires de la région ont participé à l'organisation et à la réalisation de la randonnée Lotbinière à vélo 2014;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a réitéré sa participation à l'organisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2015;

ATTENDU QUE plusieurs organismes et entreprises de la région ont signifié leur intention de participer à la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2015;

ATTENDU QUE la Randonnée Lotbinière à vélo traversera le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversée par la Randonnée Lotbinière à vélo autorisant l'activité sur leur territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la Randonnée Lotbinière à vélo à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité.

16598-07-2015
point no 10a

RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 273

ATTENDU QUE la Route 273 à Saint-Apollinaire nécessite un réaménagement depuis déjà plusieurs années;



ATTENDU QUE le ministère des Transports a un dossier d'avant-projet n° 154-95-0385 depuis 2007;

ATTENDU QUE pour des mesures de sécurité, la municipalité de Saint-Apollinaire désire réactiver ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De demander au ministère des Transports de réactiver le dossier n° 154-95-0385, concernant le réaménagement de la Route 273 à Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité.

16599-07-2015
point no 10b

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 748-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale peut, par règlement, régir le stationnement;

ATTENDU QUE le règlement n° 318-98 sur la circulation, le stationnement et autres règles, doit être modifié à la suite de l'ajout de plusieurs tronçons de rues;

ATTENDU QU'une piste multifonctionnelle sera aménagée dans diverses rues du périmètre urbain;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 mars 2015 par Jonathan Moreau, conseiller n° 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 748-2015 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

16600-07-2015
point no 10c

OCTROI DU CONTRAT POUR LA VIDANGE DES BOUES AUX BASSINS D'ÉPURATION

ATTENDU QUE des appels d'offres ont été demandés pour la vidange des boues aux bassins d'épuration par le biais du site SEAO;

ATTENDU QUE quatre soumissions ont été reçues, soit :

Soumissionnaire	Prix
ASDR Environnement inc.	132 508.69 \$
Centrix Environnement inc.	156 538.46 \$
Révolution Environnement Solutions LP	159 649.12 \$
Neault Solution Environnement	160 447.60 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit ASDR Environnement inc., au montant de 132 508.69 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.



16601-07-2015
point no 10d

OCTROI DE CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées, par le biais du site Se@o, pour des travaux concernant la piste multifonctionnelle;

ATTENDU QUE 6 soumissions ont été reçues, soit :

SOUSSIONNAIRE	PRIX (taxes incluses)
Excavation Coulombe inc.	47 231.73 \$
Gilles Audet excavation inc.	63 499.52 \$
Construction Lemay inc.	67 582.05 \$
Maxi-Paysage inc	69 671.58 \$
Excavation LG inc.	73 865.30 \$
E.M.P. inc.	79 999.60 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer les travaux pour la piste multifonctionnelle au plus bas soumissionnaire, soit Excavation Coulombe inc.

Que la dépense pour les travaux d'aménagement de la piste multifonctionnelle soit prélevée dans le compte affecté aux fonds de parc et terrain de jeux.

La présente résolution abroge la résolution n^o 16575-06-2015.

Adopté à l'unanimité.

16602-07-2015
point no 11a

AIDE FINANCIÈRE À L'OASIS DE LOTBINIÈRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE MAISON

ATTENDU QUE L'Oasis de Lotbinière vient en aide à une certaine de personnes qui vivent ou ont déjà vécu des difficultés au niveau de la santé mentale ou un degré élevé d'isolement;

ATTENDU QUE la maison est devenue trop petite, non adaptée aux besoins des activités et ne répond plus aux normes du bâtiment;

ATTENDU QUE la construction de la nouvelle maison est évaluée à 435 000 \$;

ATTENDU QUE L'Oasis sollicite une aide financière de la Municipalité à raison de 0.25 \$ par citoyen sur une période de 2 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder une aide financière de 2832.50 \$, soit 0.50 \$ par citoyen pour un an seulement.

Adopté à l'unanimité.

16603-07-2015
point no 11b

CORRECTION DE L'ANNEXE DE LA RÉOLUTION N^o 16568-06-2015 ANNULANT PLUSIEURS SOLDES RÉSIDUAIRES

ATTENDU QU'il y a eu une erreur dans l'annexe de la résolution 16568-06-2015 Annulation de plusieurs soldes résiduares, adoptée le 1^{er} juin dernier;

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



ATTENDU QUE ladite annexe doit être corrigée, comme indiqué ci-dessous :

Annexe

N° du règlement	Dépense prévue au règlement	Emprunt prévu au règlement	Nouveau montant de la dépense*	Nouveau montant de l'emprunt*	Appropriation		Solde résiduaire à annuler
					Fonds général	Subvention	
636-2010	717 582 \$	458 382 \$	604 200 \$	345 000 \$		259 200 \$	113 382 \$
643-2010	1 909 303 \$	1 909 303 \$	1 430 985 \$	879 200 \$		551 785 \$	1 030 103 \$
655-2011	2 210 000 \$	2 210 000 \$	2 054 000 \$	2 054 000 \$			156 000 \$
708-2013	894 697 \$	894 697 \$	716 000 \$	437 000 \$	279 000 \$		457 697 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'effectuer la correction du tableau de l'annexe de la résolution 16568-06-2015, tel qu'indiqué ci-dessus.

Que cette résolution soit jointe à la résolution 16568-06-2015 et en fasse partie intégrante.

Adopté à l'unanimité.

16604-07-2015
point no 12a

ATTRIBUTION D'UN NOM DE RUE

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c.c-47.1) permet aux municipalités d'attribuer des noms à des voies de circulation;

ATTENDU QUE Gestion VJR inc. et Développement 4 Côté procéderont aux travaux de prolongement de la rue des Turquoises à la fin de l'été 2015;

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer une nouvelle rue qui amorcera sur la rue des Turquoises;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer la rue du Diamant, la rue projetée identifiée par une partie du lot 5 711 368 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière et montrée par un liseré rouge sur le plan suivant :



Adopté à l'unanimité.



16605-07-2015
point no 12b

CESSION DE LOTS – RANG BOIS FRANC

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire, en collaboration avec le ministère des Transports du Québec, a effectué des travaux d'élargissement du rang Bois Franc en 1985;

ATTENDU QUE l'emprise du rang a été déplacée et que des parties désaffectées du chemin montré à l'originnaire sont maintenant propriété de la Municipalité, parcelles de terrains qui ne sont d'aucun intérêt public;

ATTENDU QU'il est nécessaire de rendre les titres conformes à l'occupation des lieux que font les contribuables du rang Bois Franc;

ATTENDU QU'il y a lieu de respecter les ententes qui ont été signées dans le cadre de ces travaux en 1985;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Apollinaire rétrocède à titre purement gratuit, différentes parcelles désaffectées du rang Bois Franc aux propriétaires riverains, tels qu'identifiés au tableau suivant :

Nos de lots du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière	Propriétaire(s)
3 964 876	Alain Gosselin
3 964 877	Caroline Fortier et Paul Grimard
3 964 878	Ferme Apolli inc.
3 383 746	Suzanne Jean et Louis Gendreau
Lot projeté 5 754 606 (partie du lot 3 383 748)	Normand Soucy
Lot projeté 5 754 607 (partie du lot 3 383 748)	Jean-Bertin Gingras
Lot projeté 5 754 608 (partie du lot 3 383 748)	Sybil Si Mansour
3 383 747	Denis Couture
3 384 022	Ferme Garino inc.
3 964 862	Pelouses Richer Boulet inc.
3 964 863, 3 964 864	Céline Blanchette
3 964 865, 3 384 008	Monique Lautier et Claude Bauret
3 964 867	Huguette Dagenais
3 964 866, 3 964 868, 3964 869	Pelouses Richer-Boulet inc.
3 384 006 (ancien chemin Route 273)	Pelouses Richer-Boulet inc.
3 384 010, 3 384 011	Pelouses Richer-Boulet inc.
3 384 244 (ancien puits)	Pelouses Richer-Boulet inc.

Le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant André Sévigny et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à ces cessions.

Adopté à l'unanimité.

16606-07-2015
point no 12c

OCTROI DU CONTRAT POUR LA LECTURE DES COMPTEURS D'EAU (3 ANS)

ATTENDU QUE des appels d'offres pour la lecture des compteurs d'eau ont été demandés par le biais de *L'Apollinairois*;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le contrat de la lecture des compteurs d'eau à monsieur Jacques Côté pour les années 2015 à 2017, aux coûts suivants :



- 2.50 \$ par compteur pour 2015 plus 70 \$ pour les frais d'essence
- 2.75 \$ par compteur pour 2016 plus 70 \$ pour les frais d'essence
- 3.00 \$ par compteur pour 2017 plus 70 \$ pour les frais d'essence

Adopté à l'unanimité

16607-07-2015
point no 12d

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT DE CLÔTURES

ATTENDU QUE des appels d'offres sur invitation ont été demandés pour faire l'achat de clôtures;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été reçues, soit :

Soumissionnaire	Prix
Clôture G.P. inc.	12 359.81 \$
Clôture Alpha inc.	14 132.70 \$
Colbo	14 440.86 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de clôtures auprès du plus bas soumissionnaire, soit Clôture G.P. inc., au montant de 12 359.81 \$ taxes incluses.

Que la dépense pour ces travaux soit prélevée dans le compte affecté aux fonds de parc et terrain de jeux.

Adopté à l'unanimité.

16608-07-2015
point no 12e

INSCRIPTION AU TOURNOI DE GOLF DES GENS D'AFFAIRES DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une invitation afin de participer à la 16^e édition du Tournoi de golf des gens d'affaires de Lotbinière qui aura lieu le 25 août prochain;

ATTENDU QUE notre participation à cette collecte de fonds servira à la poursuite des actions entreprises par le *Centre de développement des entreprises (CLD)*. Ce projet permettra de promouvoir, soutenir et accompagner les entreprises de la MRC dans leurs démarches d'innovation et de développement technologique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De participer au tournoi de golf des gens d'affaires de Lotbinière pour un coût total de 280 \$, soit 2 participants pour le golf et souper.

Adopté à l'unanimité

16609-07-2015
point no 13a

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE 2015 À 2019

ATTENDU QUE la convention collective des employés municipaux est échue depuis le 31 décembre 2014;

ATTENDU QUE la Municipalité a conclu une entente avec le syndicat;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité entérine l'entente intervenue avec le syndicat concernant les salaires, visant le renouvellement de la convention collective sur une période de cinq ans.



Que les membres du comité de négociation, ainsi que le maire Bernard Ouellet, soient autorisés à signer la nouvelle convention collective pour et au nom de la municipalité de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité

16610-07-2015
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 6 juillet 2015 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

16611-07-2015
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 6 juillet 2015, à 20 h 07.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 10 août 2015
